

POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

MOTION N° : 1

PRESENTEE PAR : Groupes Socialiste, Communiste et Europe Ecologie Lorraine

EXPOSE SOMMAIRE DES MOTIFS :

**La Région Lorraine s'oppose au projet de TAFTA, aussi appelé
« partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) »**

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Alors que la liberté de circulation des personnes est un droit encore trop souvent bafoué par les conservateurs européens, ce sont ceux-là même qui souhaitent voir l'essor d'un monde globalisé où les produits s'échangent sans aucune régulation d'un bout à l'autre de la planète, au détriment de notre modèle social, environnemental et économique.

Ce projet de Grand marché transatlantique vise le démantèlement total des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, avec la suppression des "barrières non tarifaires" (normes et règles sociales et environnementales) qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités, que nous prônons fermement ici, au sein de l'assemblée régionale de Lorraine.

Le TAFTA conduirait ainsi à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. L'adoption de ce traité permettrait l'arrivée en France et en Lorraine de lait et de viande produite à l'aide d'hormones ou encore de semences OGM, déjà commercialisées aux États-Unis. Inversement d'ailleurs, certaines régulations des marchés publics et de la finance aux États-Unis pourraient être mises à bas.

Le principe de la reconnaissance mutuelle contenu dans ce texte, selon lequel un produit autorisé sur le marché américain doit automatiquement être autorisé en Europe, pourrait donc en réalité avoir un impact désastreux sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en Europe et en Lorraine. Il pousserait à une 'américanisation' du modèle agricole, vertueux, que nous essayons de mettre en place au niveau régional et ailleurs.

L'imposition d'un mode de vie uniformisé irait à l'encontre de notre action régionale multiculturelle. Les politiques publiques régionales que nous connaissons ici en Lorraine seraient sensiblement détricotées : en matière d'aide à la conversion à l'agriculture biologique, de développement des énergies éoliennes et autres énergies renouvelables, de lutte contre les produits phytosanitaires et autres perturbateurs endocriniens, etc.

Cet accord serait en effet un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales et la domination du modèle ultralibéral états-unien.

De plus, le texte s'attaquant aux labels garantissant l'origine des produits traditionnels issus d'un terroir ou d'un savoir-faire particulier, l'activité économique agricole de la région Lorraine pourrait en pâtir grandement.

Ce projet pourrait par ailleurs introduire un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-Etat », qui se substituerait aux juridictions existantes. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gênaient, permettant par exemple aux sociétés pétrolières d'imposer en France, et en Lorraine, l'exploitation des gaz de schistes et autres hydrocarbures dits non conventionnels.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des États mais aussi des Régions à maintenir des services publics (éducation, santé, etc.), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales, culturelles et multiculturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Au-delà des échanges de marchandises, le Grand marché transatlantique achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels. Le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de la dite « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon), refusé en juillet 2012 par les eurodéputés, suite à une large mobilisation des citoyens européens.

Les lobbies seront choyés et les choix de société des Européens sont, eux, en danger.

Discrètement, de puissants lobbies européens et transatlantiques sont déjà à la manœuvre pour élaborer avec la Commission européenne, seule autorité en charge des négociations au nom de tous les États membres, les termes d'un éventuel accord d'ici 2015. À l'inverse, les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires européens, n'ont pas accès aux informations sur les négociations en cours. Le secret sur les textes limite également les capacités des pays en développement d'intervenir, alors qu'un tel accord aurait des répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.

C'est pourquoi, dans la continuité de sa mobilisation et de son refus il y a 10 ans de l'Accord General des services (AGCS), le Conseil Régional de Lorraine manifeste son opposition à ce traité qui entraînerait avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence.

CONSEIL REGIONAL
DE LORRAINE

TEXTES DES MOTIONS :

Ainsi, le Conseil régional de Lorraine :

- demande un moratoire sur les négociations sur le Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement et la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation.
- demande l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations.
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen, en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs.

SIGNATURES :



M. VAILLANT



M. TIRLICIEN



M. HARAU

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Motion déposée le : 25 juin 2014
- Incidence financière : OUI NON

AVIS DE LA COMMISSION COMPETENTE

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES